

NOM (MAJ): _____ PRENOM (MAJ): _____ Date naissance : ___/___/___ Age : ___ ans Code postal : _____ VILLE (MAJ): _____		CIRCUITS: <input type="checkbox"/> 15 km: 5€ <input type="checkbox"/> 25 km: 7€ <input type="checkbox"/> 35 km: 9€ <input type="checkbox"/> 45 km: 10€ <input type="checkbox"/> 60 km: 11€	Bulletin d'inscription de la 25ème Croisée des Monts du Lyonnais. REGLEMENT 1) Le port du casque rigide est obligatoire 2) Les VAE doivent respecter le rythme des vélos sans assistance. 3) Respecter le code de la route sur les portions routières. 4) Les participants doivent suivre le parcours. 5) Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, de vol ou de détérioration de matériel 6) Par sécurité, tout abandon devra être signalé aux organisateurs. 7) Prévoir du matériel individuel de réparation. 8) Autorisation parentale exigée pour les mineurs. 9) Chacun respectera la nature et les promeneurs qu'il croisera. 10) L'acceptation du règlement implique que le participant donne son accord au club "VTT des Monts" et aux médias pour qu'ils utilisent son image (photos et vidéo prises le 1er mai) pour la promotion et la diffusion de l'image de la randonnée "la croisée des monts du lyonnais" sous toutes ses formes (vidéo, journaux, photo papier, internet...)
LICENCE FFCT (-1€): <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Si oui, numéro de licence : _____		<i>Chèque à l'ordre de « VTT des Monts »</i>	
Adresse mail (MAJ): _____			
Je déclare avoir pris connaissance du règlement. Fait à _____ le _____			
Signature :			

NOM (MAJ): _____ PRENOM (MAJ): _____ Date naissance : ___/___/___ Age : ___ ans Code postal : _____ VILLE (MAJ): _____		CIRCUITS: <input type="checkbox"/> 15 km: 5€ <input type="checkbox"/> 25 km: 7€ <input type="checkbox"/> 35 km: 9€ <input type="checkbox"/> 45 km: 10€ <input type="checkbox"/> 60 km: 11€	Bulletin d'inscription de la 25ème Croisée des Monts du Lyonnais. REGLEMENT 1) Le port du casque rigide est obligatoire 2) Les VAE doivent respecter le rythme des vélos sans assistance. 3) Respecter le code de la route sur les portions routières. 4) Les participants doivent suivre le parcours. 5) Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, de vol ou de détérioration de matériel 6) Par sécurité, tout abandon devra être signalé aux organisateurs. 7) Prévoir du matériel individuel de réparation. 8) Autorisation parentale exigée pour les mineurs. 9) Chacun respectera la nature et les promeneurs qu'il croisera. 10) L'acceptation du règlement implique que le participant donne son accord au club "VTT des Monts" et aux médias pour qu'ils utilisent son image (photos et vidéo prises le 1er mai) pour la promotion et la diffusion de l'image de la randonnée "la croisée des monts du lyonnais" sous toutes ses formes (vidéo, journaux, photo papier, internet...)
LICENCE FFCT (-1€): <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Si oui, numéro de licence : _____		<i>Chèque à l'ordre de « VTT des Monts »</i>	
Adresse mail (MAJ): _____			
Je déclare avoir pris connaissance du règlement. Fait à _____ le _____			
Signature :			

NOM (MAJ): _____ PRENOM (MAJ): _____ Date naissance : ___/___/___ Age : ___ ans Code postal : _____ VILLE (MAJ): _____		CIRCUITS: <input type="checkbox"/> 15 km: 5€ <input type="checkbox"/> 25 km: 7€ <input type="checkbox"/> 35 km: 9€ <input type="checkbox"/> 45 km: 10€ <input type="checkbox"/> 60 km: 11€	Bulletin d'inscription de la 25ème Croisée des Monts du Lyonnais. REGLEMENT 1) Le port du casque rigide est obligatoire 2) Les VAE doivent respecter le rythme des vélos sans assistance. 3) Respecter le code de la route sur les portions routières. 4) Les participants doivent suivre le parcours. 5) Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, de vol ou de détérioration de matériel 6) Par sécurité, tout abandon devra être signalé aux organisateurs. 7) Prévoir du matériel individuel de réparation. 8) Autorisation parentale exigée pour les mineurs. 9) Chacun respectera la nature et les promeneurs qu'il croisera. 10) L'acceptation du règlement implique que le participant donne son accord au club "VTT des Monts" et aux médias pour qu'ils utilisent son image (photos et vidéo prises le 1er mai) pour la promotion et la diffusion de l'image de la randonnée "la croisée des monts du lyonnais" sous toutes ses formes (vidéo, journaux, photo papier, internet...)
LICENCE FFCT (-1€): <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Si oui, numéro de licence : _____		<i>Chèque à l'ordre de « VTT des Monts »</i>	
Adresse mail (MAJ): _____			
Je déclare avoir pris connaissance du règlement. Fait à _____ le _____			
Signature :			